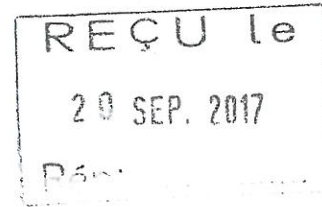


La Direction des infrastructures - Montréal

Montréal, le 14 septembre 2017



Madame Karine Duhamel
Directrice générale
Ville de Stanstead
425, rue Dufferin
Stanstead (Québec) J0B 3E2

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer que la programmation de travaux, présentée par votre ville le 24 mai 2017, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Ainsi, le MAMOT pourra recommander à la SOFIL le versement à votre ville d'un montant de 1 077 850 \$ provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Afin de permettre ce versement, votre ville devra nous soumettre, avant le 15 octobre de chaque année prévue de réalisation des travaux, une programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre, ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet réalisé à la faveur de la contribution financière susmentionnée, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Ville.

Par ailleurs, votre ville devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au 418 691-2005.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice,

Marie-Josée Barrieault, ing.